Délibération n°2026-36

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213500671-20260629-2026_36-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHASNÉ SUR ILLET

Séance du lundi 29 juin 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 17

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à 20h00.
Le Conseil Municipal de la commune de CHASNÉ SUR ILLET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand BONENFANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2026

Étaient présents : Bertrand Bonenfant, Nathalie Heuze-Michel, Jean-Yves Carré, Bernard Fontaine, Mathilde Joulain, Francis Pichon, Géraldine Seguin, Yann Lechavalier, Sophie Fortunati, Aurélie Tual, Bruno Folliet (arrivé à 20h07), Océane Lanoe, Luc Charpentier, Cathy Lozachmeur, Jonathan Humo.

Absents excusés : Aurore Legrain, Philippe Dinard (pouvoir à Nathalie Heuzé-Michel), Emilie Housseau (pouvoir à Cathy Lozachmeur)

Secrétaire de séance : Géraldine Seguin

Délibération n°2026-36 Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2026

Par convention de délégation de maîtrise d'ouvrage conclue entre les communes de Chasné-sur-Illet et de Mouazé, la commune de Mouazé a assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection du pont de la Jaunais, ouvrage situé en limite des deux communes.
Cette convention prévoit une prise en charge à parts égales du coût définitif des travaux, après déduction des subventions perçues.
À l'issue de l'opération, la commune de Mouazé a transmis à la commune de Chasné-sur-Illet un appel de fonds correspondant à sa quote-part, soit **25 323,12 €**.
Les crédits inscrits au budget primitif doivent être ajustés afin de permettre l'imputation comptable de cette dépense sur le compte correspondant à la nature de l'ouvrage.
Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Compte	Libellé	Dépenses
231 – Opération n° 091	Immobilisations en cours	- 25 323,12 €
2151 – Opération n° 091	Réseaux de voirie	+ 25 323,12 €

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213500671-20260629-2026_36-DE

Cette décision modificative est sans incidence sur l'équilibre de la section d'investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver la décision modificative n° 1 du budget primitif 2026 telle que présentée ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré à Chasné sur Illet,
Le 29 juin 2026
Le Maire, M. Bertrand Bonenfant

